

1.1. Programme C

1.1.1. ACCREDITATION INDIVIDUELLE

► Objectifs du programme d'accréditation individuelle (présentation publiée sur le site à l'attention des déclarants)

L'OA vous présente le programme d'accréditation individuel C. Celui-ci a été élaboré par l'organisme agréé avec une large concertation de spécialistes). Son contenu permet de répondre aux exigences du dispositif d'accréditation. La formation dans les activités pratiques, le suivi des recommandations, les moyens de prévention mis en place par chacun aideront à une réduction des risques et à une meilleure qualité de la pratique.

En 2021, les nouveautés du programme portent sur :

- **La scission de la SAR amygdalectomie en deux SAR distinctes**
- **2 nouvelles SAR : incident survenant dans le circuit du prélèvement au bloc opératoire, défaillance de communication ou de coopération avec les autres professionnels de santé.**

Les recommandations et activités de ce programme se répartissent dans les champs d'activité suivants :

- Otologie et Oto-neurochirurgie
- Chirurgie Nez Sinus
- Laryngologie
- Chirurgie cervico-faciale
- ORL Pédiatrique
- Chirurgie ORL et Oncologie
- Chirurgie générale.

Dans le SIAM 2, la sélection des recommandations et des activités à réaliser est effectuée par le médecin lors de son engagement dans le dispositif.

► Contenu du programme d'accréditation individuelle :

Le programme d'accréditation individuelle comporte 4 exigences, à réaliser annuellement :

- La déclaration de 2 événements indésirables associés aux soins dont 1 ciblé (cf. Tableau 1) : les événements déclarés peuvent se rapporter à un sujet ciblé à l'avance par la spécialité. Ces sujets, appelés « EIAS ciblés » correspondent à des risques que les experts ont choisi de privilégier comme sujets d'étude. Les déclarations sont analysées par les experts de l'OA, anonymisées, puis enregistrées dans la base de la HAS (dite de retour d'expérience) ;
- La mise en œuvre de 3 recommandations correspondant au champ d'activité du médecin (cf. Tableau 2) : il s'agit d'appliquer dans la pratique quotidienne les recommandations choisies par l'OA (émises par des sociétés savantes, des institutions ou par le conseil scientifique de l'OA) ;
- La réalisation de 3 activités correspondant au champ d'activité du médecin (cf. Tableau 3) ;

- le déclenchement du bilan (annuel ou d'accréditation) : il permet de soumettre à l'OA le travail effectué dans l'année pour pouvoir obtenir l'accréditation et la conserver. Il est seulement possible de réaliser un bilan 3 mois avant la fin de chaque période annuelle.

Tableau 1. Liste des EIAS ciblés par l'OA.

| EIAS ciblés |
|--|
| Défaillance de prise en charge de l'amygdalectomie totale ou extra capsulaire |
| Défaillance de prise en charge de l'amygdalectomie partielle ou intra capsulaire |
| Erreur d'identification du site opératoire |
| Défaillance et inadéquation du matériel et de l'environnement |
| Défaillance de la prise en charge en ambulatoire |
| Défaillance dans l'identification du nerf récurrent au cours d'une thyroïdectomie |
| SAR Covid |
| Incident survenant dans le circuit du prélèvement au bloc opératoire |
| Défaillance de la communication et /ou de la coopération avec les autres professionnels de santé |

Tableau 2. Liste des recommandations du programme.

| Recommandations |
|---|
| Défaillance de prise en charge de l'amygdalectomie |
| Erreur d'identification du site opératoire en chirurgie ORL et CCF |
| Défaillance et inadéquation du matériel en chirurgie ORL et cervico-faciale |
| Défaillance dans la prise en charge d'un patient en ambulatoire |
| SSP Coopération entre anesthésistes réanimateurs et chirurgiens |

SSP Comment gérer les risques associés à l'utilisation du bistouri électrique ?

SSP Comment sécuriser le circuit d'un prélèvement réalisé au bloc opératoire ?

SSP No GO au bloc opératoire : comment renforcer les barrières de sécurité ?

Recommandation pour la pratique de l'antibioprophylaxie en chirurgie (SFAR) en vigueur

Recommandation sur la gestion des anticoagulants oraux

Tableau 3. Liste des activités du programme d'accréditation individuelle.

| Activités |
|---|
| Participation à une réunion d'information assurée par ORLDPC concernant les modalités pratiques de l'accréditation en ORL |
| Participation à une action de DPC concernant la gestion des risques opératoires dans la spécialité |
| Participation à une EPP sur la gestion des risques et ou les activités chirurgicales de la spécialité |
| Participation active et régulière à une Revue de Mortalité et de Morbidité |